

Gouvernement du Québec

Décret 519-2016, 15 juin 2016

CONCERNANT l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 12 000 000\$ sous forme de contribution non remboursable à Hypertechnologie CIARA inc., 2748134 Canada inc., Hypertec Systèmes inc., 6126472 Canada inc. et 9512128 Canada inc. par Investissement Québec

ATTENDU QUE Hypertechnologie CIARA inc., 2748134 Canada inc., Hypertec Systèmes inc., 6126472 Canada inc. et 9512128 Canada inc. (ci-après appelées collectivement «Hypertec») sont des personnes morales constituées en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (1985, c. C-44) ayant leur siège à Montréal;

ATTENDU QUE Hypertec œuvre dans le domaine de l'assemblage et de la vente de matériel informatique et dans le domaine des services informatiques;

ATTENDU QUE Hypertec désire augmenter sa capacité de production et offrir de nouveaux services informatiques à valeur ajoutée;

ATTENDU QUE Hypertec a demandé l'aide du gouvernement du Québec pour la réalisation de son projet;

ATTENDU QUE ce projet présente un intérêt économique important pour le Québec;

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur Investissement Québec (chapitre I-16.0.1) prévoit que, lorsque le gouvernement lui en confie le mandat, Investissement Québec doit accorder et administrer l'aide financière ponctuelle qu'il détermine pour la réalisation de projets qui présentent un intérêt économique important pour le Québec;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 25 de cette loi prévoit notamment que le Fonds du développement économique est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie, ainsi qu'à l'exécution des autres mandats que le gouvernement confie à Investissement Québec;

ATTENDU QUE le paragraphe 2^o de l'article 26 de cette loi prévoit que sont portées au crédit du Fonds les sommes virées par un ministre sur les crédits alloués à cette fin par le Parlement;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater Investissement Québec pour accorder à Hypertechnologie CIARA inc., 2748134 Canada inc., Hypertec Systèmes inc., 6126472 Canada inc. et 9512128 Canada inc. une aide financière d'un montant maximal de 12 000 000\$, sous forme d'une contribution financière non remboursable, pour la réalisation de son projet visant à augmenter sa capacité de production, et à offrir de nouveaux services informatiques à valeur ajoutée;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation :

QU'Investissement Québec soit mandatée pour accorder une aide financière d'un montant maximal de 12 000 000\$ à Hypertechnologie CIARA inc., 2748134 Canada inc., Hypertec Systèmes inc., 6126472 Canada inc. et 9512128 Canada inc., sous forme d'une contribution financière non remboursable, pour la réalisation de son projet visant à augmenter sa capacité de production, et à offrir de nouveaux services informatiques à valeur ajoutée;

QUE cette aide financière soit accordée selon des conditions et des modalités qui seront实质iellement conformes aux paramètres établis à la recommandation ministérielle en soutien du présent décret;

QUE les sommes nécessaires pour suppléer à toute perte ou tout manque à gagner, toutes dépenses et tous frais découlant de l'administration de ce volet confié à Investissement Québec par le présent décret, soient virées au Fonds du développement économique par la ministre sur les crédits qui lui sont alloués pour les interventions relatives au Fonds du développement économique.

*Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS*

65102

Gouvernement du Québec

Décret 520-2016, 15 juin 2016

CONCERNANT une contribution financière par Investissement Québec à la coentreprise formée par Pétrolia inc. et Tugliq Énergie S.A.R.F. pour le projet Bourque d'un montant maximal de 5 000 000\$

ATTENDU QUE Pétrolia inc. est une société d'exploration pétrolière et gazière ayant son siège à Québec et dont les actions ordinaires sont transigées à la Bourse de croissance TSX;

Diane Hastie

De: Diane Hastie
Envoyé: 22 avril 2016 14:57
À: St-Laurent Benoît; 'gilles-andre.gosselin@sct.gouv.qc.ca'
Cc: Nathalie Richard; 'Tien Tai Lê'
Objet: Dossier Hypertec - documents additionnels pour l'analyse
Pièces jointes: HG_PP_ProjetsExpansion_FR_wide_f_09092015_.pdf; Hypertec Lettre d'intention 07 mars 2016 Signée IQ - Client.pdf; note_generale_Hypertec_NR_sv.docx

Bonjour Messieurs,

Tel que discuté avec Benoît, voici les documents additionnels pour l'analyse, plan d'affaires, lettre d'intention et note ministérielle.

Tien Tai, peux-tu envoyer les états financiers stp.

Nous pourrons prévoir un appel la semaine prochaine pour faire le tour des questions, selon vos disponibilités.

Merci!

Diane Hastie

De: St-Laurent, Benoît <Benoit.St-Laurent@mce.gouv.qc.ca>
Envoyé: 16 mai 2016 12:30
À: Diane Hastie
Objet: TR: Dossier Hypertec
Pièces jointes: Décret CFNR Hypertec_sv.docx; HYPERTEC Annexe au décret_sv.docx; Mémoire Hypertec_14 avril 2016_sv.docx; Sommaire mémoire Hypertec_14 avril_sv.docx



Diane,

Voici l'information reçue de Myriam. Je n'ai rien reçu depuis. Rien de Nathalie.

Benoît

De : Myriam Morency [mailto:Myriam.Morency@economie.gouv.qc.ca]
Envoyé : 21 avril 2016 13:53
À : St-Laurent, Benoît
Cc : Marie Fortier; Guy Delisle
Objet : Dossier Hypertec



Bonjour Benoit,

Je te transmets un décret et son mémoire concernant une contribution financière non remboursable pour Hypertec.

Bon après-midi,

Myriam Morency, CPA, CMA | Analyste budgétaire
Direction des ressources financières et de la gestion contractuelle
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

710, place D'Youville, 1er étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
418 691-5698, poste **4064 - 1 866 680-1884** - www.economie.gouv.qc.ca
Télécopieur : **418 528-0392**



Avis de confidentialité

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur:
myriam.morency@economie.gouv.qc.ca

Avis important

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez, s.v.p. le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

Diane Hastie

De: St-Laurent, Benoît <Benoit.St-Laurent@mce.gouv.qc.ca>
Envoyé: 27 mai 2016 11:45
À: Diane Hastie
Objet: RE: Hypertec - Q



merci

De : Diane Hastie [mailto:Diane.Hastie@economie.gouv.qc.ca]
Envoyé : 27 mai 2016 11:44
À : St-Laurent, Benoît
Cc : Nathalie Richard; 'Tien Tai Lê'
Objet : Hypertec - Q



En réponse à ta question, selon le Registraire des entreprises Hypertec aurait reçu un avis de défaut en 2008 et un autre en 2010, mais rien depuis. En tant que fournisseur du gouvernement l'entreprise est tenue de fournir un certificat de conformité sur une base régulière.
N'hésite pas si tu as d'autres questions.

Diane Hastie | Directrice
Direction des technologies de l'information et des communications
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

710, place D'Youville, 9e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
418 691-5698, poste **4931** - **1 866 680-1884** - www.economie.gouv.qc.ca



Avis de confidentialité
Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur:
diane.hastie@economie.gouv.qc.ca

Avis important

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez, s.v.p. le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!
